

Chapitre 6 : Intégration

Les Genevoises et les Genevois d'aujourd'hui sont issus de divers horizons. Ils viennent des régions tempérées de l'Europe, des littoraux méditerranéens, des montagnes andines, des Carpates, des îles ou des grandes plaines africaines. Ils parlent l'arabe, l'albanais, le suisse-allemand, l'anglais mais surtout le français. Sur les 440'000 Genevoises et Genevois, 38% n'ont pas la nationalité suisse mais la majorité de ces immigrés est née chez nous. Bref, Genève est dite internationale par les organisations qui y siègent, mais elle est aussi multiculturelle par les personnes qui y vivent et y travaillent.

Cette société multiculturelle est le résultat de mouvements migratoires qui, notamment du fait de la mondialisation, sont une réalité pour la plupart des villes occidentales. Il faut donc l'accepter et l'assumer.

Il est vain de croire qu'on puisse libéraliser les échanges marchands et de services, développer le tourisme « lointain », délocaliser des entreprises, conquérir sans cesse de nouveaux marchés et en refuser ensuite les conséquences : la mobilité humaine et tous ses prolongements. Les Verts sont donc en désaccord complet avec la politique migratoire suisse actuelle, totalement inadaptée tant sur le plan économique que social. Aujourd'hui, une politique migratoire responsable consisterait à assurer une adéquation avec les réels besoins de la société suisse et des procédures non discriminatoire selon l'origine des personnes.

Une dynamique du respect

La présence de milliers de personnes sans statut à Genève, travaillant dans l'ombre souvent depuis de très nombreuses années, est le résultat direct de la politique fédérale qui a complètement fermé l'accès à la Suisse aux migrants qui ne sont pas originaires de la Communauté européenne.

Leur présence répond à l'évidence à des besoins de l'économie. Les Verts défendent donc le principe d'une régularisation collective fondée sur des critères clairement établis. Ils soutiennent également toute mesure destinée à améliorer le quotidien de ces travailleurs dont l'économie genevoise ne peut se passer. Les Verts soutiennent l'application du droit à l'assurance maladie conformément à la loi, l'application générale et obligatoire du contrat type de travail et le maintien de la scolarisation des enfants sans papiers. Les Verts se prononcent également pour des sanctions très dures à l'égard des employeurs qui ont recours au travail des clandestins sans payer les charges sociales, ni respecter les conventions collectives ou les usages de la branche.

On ne rappellera jamais assez que la majorité des « sans papiers » du canton de Genève sont des femmes, qui travaillent dans le secteur de l'économie domestique comme femmes de ménage, maman de jour ou gouvernantes. Nombre d'entre elles sont seules et doivent subvenir aux besoins de leurs enfants vivant avec elles ou restés dans leur pays d'origine. En plus des mesures indiquées ci-dessus, les Verts demandent une promotion sérieuse du « chèque service »* qui garantit un salaire correct et une couverture sociale adéquate.

Premier devoir humanitaire : le droit d'asile

Dans leur immense majorité, les requérants d'asile proviennent de pays secoués par la guerre et des conflits ou gouvernés par des régimes autoritaires. En Suisse, les modifications législatives successives vident peu à peu le droit d'asile de son sens. Ce sont les personnes les plus en danger – souvent les moins bien organisées - qui payeront le plus lourdement le prix de la nouvelle loi actuellement discutée à Berne.

Les Verts demandent aux autorités cantonales de faire tout de qui est en leur pouvoir pour atténuer les effets négatifs de la politique fédérale. La précarisation des requérants d'asile, ajoutée aux incohérences de la politique migratoire, a des coûts sociaux énormes. Elle débouche sur un processus de « clandestinisation » et une délinquance de survie. Pour limiter les dégâts, les Verts proposent un véritable travail de prévention et d'accompagnement sur le plan cantonal. Il consiste à :

- offrir à tous les requérants basés sur territoire genevois des cours de formation/éducation afin de faciliter une certaine intégration qui, même si elle n'est pas prévue pour être définitive, n'en reste pas moins nécessaire,
- élargir les possibilités pour les requérants de s'investir dans des emplois d'occupation, en particulier dans les secteurs où l'on manque cruellement de personnel,
- offrir la possibilité aux requérants de postuler pour l'obtention d'autres permis.

L'intégration par consentement mutuel

Dans ce triste contexte, l'intégration devient, à Genève, un enjeu majeur destiné tant à pallier aux effets néfastes de la loi fédérale qu'à assurer localement la coexistence la plus harmonieuse possible entre citoyens et résidents aux origines multiples. La diversité constitue une source de richesse pour la cité. On apprend toujours plus de ce qui diffère que de ce qui nous ressemble. Il faut aussi clairement reconnaître, qu'au quotidien, les relations entre les différentes cultures ne vont pas toujours de soi. Ces relations impliquent un effort de tous (Suisse et étrangers) et la reconnaissance de l'égalité des droits et devoirs pour tous les habitants du canton. L'intégration ne se décrète pas. C'est un processus dynamique où chacun doit apporter sa contribution.

L'Etat a un rôle primordial à jouer. Il doit avec l'aide des associations travaillant dans le domaine de l'intégration et des associations des communautés étrangères, développer une politique d'intégration fondée sur quelques principes simples :

- quels que soient son statut et sa nationalité, tout habitant de ce canton doit pouvoir participer, se développer et être partie prenante de la vie du canton. Il doit pouvoir être informé pour respecter les lois, droits et les devoirs ainsi que les valeurs de base de la société genevoise,
- permettre tant aux étrangers qu'aux Suisses de mieux se comprendre et se faire comprendre, de se respecter et d'être respectés.

La diversité des origines cimenter l'unité culturelle d'une société

Soucieux d'appliquer à leur parti ce qu'ils prônent pour la société dans son ensemble, les Verts accueillent en leur sein des membres de toutes nationalités, originaires de différentes régions du monde. Cette diversité permet d'être en prise avec les différentes réalités vécues. Les Verts s'engagent également fortement dans le tissu associatif pluriculturel de Genève.

En 2001, le Grand Conseil genevois a adopté la Loi sur l'intégration dont est issu le Bureau de l'intégration. Sa mission consiste à «favoriser la participation la plus large possible des étrangers à la vie communale et cantonale» et à «sensibiliser l'ensemble des résidents aux enjeux d'une société multiculturelle visant au respect de l'identité culturelle de chacun ».

Les Verts attendent de cet organisme qu'il collabore étroitement avec les associations sociales et communautaires qui travaillent depuis de très nombreuses années sur le terrain. Il doit impulser des dynamiques et des collaborations pour élaborer des solutions novatrices et constructives. Les Verts estiment, en outre, qu'une plus grande représentativité des étrangers au sein des commissions extraparlimentaires - et prioritairement au sein de la Commission consultative - de l'intégration s'impose.

Accueillir avec humanité c'est couper court à l'incompréhension

Les Verts souhaitent le développement d'une politique d'accueil, à l'instar de ce qui se fait par exemple au Canada et dans certains pays scandinaves. Ce type de dispositif est destiné à assurer rapidement une socialisation plutôt que de laisser des processus de repli et de marginalisation se développer. En effet, c'est souvent durant les premiers mois que s'accumulent malentendus, malaises et tensions. Les sensations d'isolement culturel, linguistique, social ou social ne peuvent que contribuer à creuser encore davantage la distance psychologique entre personnes aux valeurs et visions du monde différentes. Elle consisterait donc à assurer aux personnes nouvellement arrivées des points de repères essentiels pour comprendre et se faire comprendre, se situer, s'orienter dans la société suisse et genevoise.

Cette politique d'accueil devra être menée en collaboration étroite avec les communes et le monde associatif. Elle comprendra :

- Un guichet unique, indispensable pour orienter, conseiller et informer les personnes nouvellement arrivées sur le sol genevois.
- Des cours de langue française adaptés aux besoins et réalités des personnes concernées : dès leur arrivée, et ce quel que soit le permis de séjour attribué, l'Etat doit pouvoir garantir des cours de français aux personnes non francophones. L'accès à ces cours devra être facilité, par des mesures d'incitation et un aménagement d'horaires. Certaines modalités devront être négociées avec les organisations patronales.
- Des séances d'information dans la langue d'origine sur la société suisse et genevoise, son fonctionnement, ses valeurs, son système éducatif, social et économique, ses règles de vie, les droits et les normes relatives aux statuts de séjour, et toute autre question liée à la vie quotidienne.
- Un accompagnement plus personnalisé et complémentaire aux séances formelles d'accueil et au guichet unique devra être proposé. Il permettra d'orienter les personnes vers les lieux adéquats (associations, institutions, etc..) mais également de répondre à des questions posées par des situations particulières.

Enfin, une politique d'intégration ne saurait s'épanouir sans un travail particulier sur les moyens d'information mis à la disposition de la population pour mieux appréhender la société pluriculturelle genevoise. Parallèlement, il faut donner au personnel concerné, en particulier aux enseignants et aux travailleurs sociaux la formation (initiale et continue) nécessaire pour évoluer dans le cadre de la pluriculturalité.

Agir contre l'isolement des femmes migrantes

Plus généralement, la situation des femmes migrantes mérite une attention particulière. La répartition traditionnelle des rôles entre femmes et hommes est parfois plus vivace dans certaines communautés que dans la société genevoise en général. On compte un nombre significatif de femmes issues de l'immigration restant au foyer, absorbées par l'éducation des enfants et les tâches ménagères sans activité - lucratives ou non - à l'extérieur. Le travail et les activités sociales ne jouent donc pas leur rôle intégrateur. Aujourd'hui, des femmes qui séjournent depuis des années à Genève ne parlent pas le français. Elles ont donc très peu d'autonomie et sont largement dépendantes de leur famille. Cette situation est dangereuse à plusieurs égards. Pour les enfants en particulier, elle tend à aggraver le décalage entre la réalité vécue à l'extérieur et à l'intérieur du noyau familial.

L'organisation de cours destinés aux femmes (la mixité ne va pas toujours de soi dans certaines communautés), associées à des possibilités de garde des enfants doit être une priorité de la politique d'intégration. Elle doit s'appuyer sur le réseau associatif existant, souvent le mieux à même de convaincre les femmes de participer à des cours, et sur les communes. Dans le cadre

de ces cours, il est souhaitable de relayer les grandes campagnes de prévention qu'elles touchent à des problèmes sociaux ou de santé.

Pas de silence complice devant la violence conjugale

La lutte contre les violences conjugales est un bon exemple de ce type de campagne. Tous les milieux sociaux et les personnes de toutes nationalités sont touchés. Mais il existe des facteurs aggravants que l'on ne saurait ignorer : l'isolement culturel et linguistique, l'insécurité matérielle, juridique et psychologique, le changement ou la perte de statut pour l'homme par rapport à son pays d'origine, voire l'inversion des rôles familiaux traditionnels. Pour pouvoir être à même de réagir à la violence conjugale, les femmes migrantes ont besoin tout d'abord d'oser rompre le silence et de parler. Elles doivent ensuite être en mesure de connaître leurs droits et d'accéder aux informations administratives. La fonction de « promotrices culturelles » créée dans ces différentes communautés permet de s'appuyer sur ces réseaux existants afin de toucher plus largement un public peu accessible autrement.

Glossaire

« **Chèque service** ». Système visant à diminuer le nombre de travailleurs "au noir" en simplifiant les démarches des gens qui emploient régulièrement ou occasionnellement des personnes pour des travaux domestiques, leur permettant ainsi d'être en règle avec les assurances sociales, et garantissant une protection sociale de base aux employé-e-s.